
PRIX DE THESEES

PRIX CYRILLE BIALKIEWICZ [DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE]

Le prix Cyrille Bialkiewicz, pour le droit des entreprises en difficulté, est remis chaque année à trois lauréats à l'issue d'une sélection des candidats par un jury réuni à l'initiative de l'ADED et présidé par le professeur François-Xavier Lucas.

Conditions pour coucourir (2016)

Candidatures (jusqu'au 29 avril 2016) :

Adressées au président du Jury

Professeur François-Xavier Lucas

francois-xavier.lucas@univ-paris1.fr

Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne

12, place du Panthéon - 75005 Paris

<http://www.cyrillebialkiewicz.com/>

PRIX DE LA FONDATION JACQUES DESCOURS DESACRES [FINANCES PUBLIQUES OU LOCALES]

Ce prix, **décerné une année sur deux**, est attribué par le jury du Prix de thèse du Sénat, auquel se joint un membre désigné par la Fondation.

Le Prix de la Fondation, d'un montant de 6 000 €, est affecté à une publication dans la même collection et remis dans les mêmes conditions que le Prix de thèse du Sénat.

Au vu des thèses candidates et dans l'attente d'une réflexion sur le périmètre du Prix et d'une communication plus large afin de mieux le faire connaître, le jury a décidé de reporter à l'année 2017 l'attribution du Prix de la Fondation Jacques Descours Desacres visant à distinguer à ce jour des thèses portant sur les finances publiques ou locales.

A la suite de cette réflexion, La Fondation a décidé d'étendre le champ du prix, qui recouvre désormais les finances publiques, la fiscalité, les finances locales et la gestion publique locale.

Le prix, d'un montant de 6 000 €, consiste en la publication de la thèse dans la collection « Bibliothèque parlementaire et constitutionnelle » des éditions Dalloz, qui comprend en outre les thèses primées dans le cadre du Prix de thèse du Sénat.

Conditions pour concourir (2017)

Seules sont admises à concourir les thèses soutenues entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2016 et n'ayant pas déjà fait l'objet d'un accord en vue de leur publication. Le jury devra impérativement être averti des éventuelles récompenses reçues par les candidats après le dépôt de leur thèse au Sénat (notamment par l'Assemblée nationale, le Conseil constitutionnel ou la Société française de finances publiques).

Seules sont retenues les thèses déclarées recevables par un comité de sélection, rédigées en langue française et portant sur les finances publiques, la fiscalité, les finances locales ou la gestion publique locale.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 janvier 2017, minuit.

http://www.senat.fr/connaître/prix_de_these/prix_jacques_descours_desacres.html

PRIX DE LA RECHERCHE INHESJ (INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ETUDES DE LA SECURITE ET DE LA JUSTICE)

L'INHESJ organise en partenariat avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le «prix de la recherche INHESJ».

Chaque participant doit présenter une **thèse**, soutenue au cours de l'année 2016 ou 2015, en sciences humaines et sociales ou en droit portant sur les thématiques actuelles de sécurité et de justice, susceptible d'enrichir la réflexion des pouvoirs publics. Une dotation viendra récompenser la qualité de ce travail.

<https://www.inhesj.fr/fr>

PRIX DE THESE DE L'AEDBF FRANCE [DROIT BANCAIRE ET FINANCIER]

Le Prix de Thèse de l'AEDBF France a pour but de distinguer une thèse de droit bancaire, financier ou boursier, de langue française, constituant un travail de recherche approfondi et original répondant aux besoins des professionnels du droit ou un ouvrage inédit.

Lorsqu'une nouvelle édition du Prix de Thèse est lancée (généralement à un rythme **biennal**) ce sont les membres du Comité scientifique qui font la sélection des ouvrages qui leur sont soumis.

La remise du Prix de Thèse AEDBF France est dotée d'une récompense destinée à encourager l'auteur de (ou des) ouvrage(s) couronné(s).

Conditions pour concourir (prix 2014)

Seules sont admises à concourir les thèses soutenues entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2014 et rédigées en langue française.

Les candidatures sont envoyées au plus tard le 31 janvier 2015.

<http://www.aedbf.fr/5.aspx>

PRIX DE THESE DE L'AFDA

Conditions pour concourir (2017)

L'Association française pour la recherche en droit administratif (AFDA) délivre tous les ans un prix de thèse de doctorat doté de 1000 €.

Ce prix récompensera en 2017 une thèse de droit administratif soutenue entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016 et qui aura été proposée pour l'attribution d'un prix par le jury de soutenance. Si l'Université devant laquelle elle a été soutenue ne formule pas de telles propositions, une attestation de l'Université le confirmant devra être jointe au dossier.

Les candidatures doivent être formulées par un courrier électronique adressé à contact@asso-afda.fr avant le 31 janvier 2017 et auquel sera joint un curriculum vitae précisant le sujet de thèse. Il sera alors indiqué aux candidats la teneur du dossier et l'adresse à laquelle il devra être adressé avant le 15 février 2017

<http://www.asso-afda.fr/Les-prix-de-these-de-l-AFDA>

PRIX DE THESE DE L'AFDT [DROIT SOCIAL]

Le prix de thèse de l'Association Française de Droit du travail est destiné à récompenser la meilleure thèse soutenue en droit du travail et de la sécurité sociale

Il comporte une dotation de 4 000 € destinée à faciliter l'édition de la thèse.

Conditions pour concourir (2017)

Il est ouvert aux docteurs qui ont soutenu leur thèse entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016

<http://www.afdt-asso.fr/prix-these/>

PRIX DE THESE ANDRE ISORE [DROIT PRIVE ETUDIANTS FRANCILIENS]

La Chancellerie décerne chaque année 50 prix solennels de 10 000 €, toutes disciplines confondues, 5 prix de thèse en droit privé de 2 000 € et 12 prix honorifiques en droit et sciences économiques.

Les prix solennels récompensent l'excellence de la valeur universitaire et scientifique d'une thèse de doctorat soutenue au cours de l'année civile précédant l'année d'attribution. Ils s'adressent à tous les étudiants franciliens en droit et sciences politiques, sciences économiques et gestion, médecine et sciences, lettres et sciences humaines et pharmacie. Les dossiers de candidature doivent être déposés auprès des établissements dans lesquels les étudiants sont inscrits ou étaient inscrits au moment de la soutenance de leur thèse. Ces aides et distinctions sont attribuées, après un premier choix effectué par les établissements concernés, par des jurys composés chacun de trois personnalités qui sont, soit professeurs d'université, soit membres de l'un des grands corps de l'État ou de l'Institut de France.

<http://iedu.fr/fichepdf.php?id=3031>

<https://www.sorbonne.fr/la-chancellerie-des-universites-de-paris/v2la-chancellerie-des-universites-de-paris-recompense-l'excellence-universitaire-et-propose-des-prix/les-prix-universitaires/>

PRIX DE THESE DE LA COUR DES COMPTES | TOUS LES 2 ANS

Afin de contribuer à la connaissance et à l'innovation en matière de finances publiques et de gestion publique, la Cour des comptes souhaite soutenir la recherche dans ces domaines. Pour ce faire, un prix de thèse sera remis par son Premier président en 2017.

Ce prix est destiné à récompenser les auteur-e-s de thèse qui, quelle que soit leur filière académique, contribuent à la meilleure compréhension de la gestion et des finances publiques, au renouvellement de l'approche théorique et au développement de propositions innovantes et opérationnelles.

Le prix, d'un montant de 5 000 €, et, le cas échéant, un prix spécial d'un montant de 2 000 €, seront remis sur la base des délibérations d'un jury associant magistrat-e-s et universitaires de haut niveau.

Conditions pour concourir (2017)

Les candidats devaient avoir soutenu leur thèse entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2016.

Les docteur-e-s souhaitant concourir doivent soumettre leur thèse pour le 31 mars 2017.

<https://www.ccomptes.fr/Nos-activites/Cour-des-comptes/Prix-de-these>

PRIX DE THESE DE LA FONDATION MEDERIC ALZHEIMER

La Fondation Médéric Alzheimer lance son appel à « Prix de thèse 2017 » en sciences humaines et sociales et en santé publique, d'un montant de 5 000 €.

Ce Prix récompense les titulaires d'une thèse de doctorat en sciences humaines et sociales (anthropologie, démographie, droit, économie, philosophie, psychologie, sciences du langage, sciences politiques, sociologie...) ou en santé publique, soutenue entre le 15 septembre 2015 et le 31 mai 2017, et portant sur :

- les enjeux de société induits par la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées;
- l'amélioration de la qualité de vie des personnes malades et de leurs aidants familiaux, bénévoles ou professionnels

Conditions pour concourir 2017

Les dossiers doivent être adressés en version papier et en version numérique avec les pièces ci-après énumérées, **avant le 16 juin 2017** (cachet de La Poste faisant foi) à :

Pour la version papier :

Fondation Médéric Alzheimer
Pôle Soutien à la recherche et à l'innovation sociale
Prix de thèse 2017
30, rue de Prony
75017 PARIS

Pour la version numérique : laurain@med-alz.org

Les dossiers incomplets à la date de clôture de l'appel à « Prix de thèse 2017 », les télécopies, les dossiers retournés uniquement par courriel ne seront pas pris en considération.

NOTA BENE : les dossiers de candidature et les exemplaires de la thèse ne seront pas retournés aux candidats.

<http://www.fondation-mederic-alzheimer.org/Nos-Actions/Soutien-a-la-recherche/Prix-de-these-2017>

PRIX DE THESE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE [D'HISTOIRE OU DE DROIT PARLEMENTAIRE]

L'Assemblée nationale souhaite encourager et promouvoir la recherche en histoire, en droit ou en science politique dans des domaines intéressant directement le Parlement français. À cette fin, l'Assemblée décerne

chaque année un Prix de thèse pour distinguer des thèses de doctorat d'histoire ou de droit parlementaires français depuis la Révolution.

Le Prix de thèse ouvre droit à une aide à la publication versée directement à l'éditeur, après signature d'une convention d'édition avec l'Assemblée nationale et sur présentation d'une facture de l'éditeur.

Conditions pour concourir

La thèse doit être rédigée en français et avoir été soutenue entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2016.

Les étudiants intéressés peuvent se procurer le formulaire de candidature auprès de M. le Chef de la division des Archives (Service de la Bibliothèque et des Archives) ASSEMBLÉE NATIONALE 126, rue de l'Université - 75355 PARIS Cedex 07 SP ou par courrier électronique à prixdethese@assemblee-nationale.fr

Les candidats devront faire parvenir leur thèse à l'adresse électronique indiquée, au format PDF, ou adresser un CD ou un DVD par courrier (ou le remettre sur place), pour impression par l'Assemblée nationale

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au mardi 31 janvier 2017, à 17 heures

<http://www.ccomptes.fr/Nos-activites/Cour-des-comptes/Prix-de-these>

PRIX DE THESE DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE DROIT DE L'URBANISME (AFDRU) ET LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT (SFDE)

Depuis 1990, l'Association française de droit de l'urbanisme (AFDRU) et la Société française pour le droit de l'environnement (SFDE) décernaient tous les deux ans un prix de thèse. Le GRIDAUH (Groupement de Recherche sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat) s'était associé à cette initiative depuis 2007. Le GRIDAUH assure exclusivement depuis 2011 l'organisation du prix.

Le prix est destiné à récompenser, dans les domaines scientifiques couverts par le GRIDAUH, les auteurs des meilleures thèses en langue française soutenues en droit (administratif, constitutionnel, européen), science administrative et science politique, dans les secteurs de l'urbanisme, du domaine et des travaux publics, de l'expropriation, du développement durable, de l'habitat, de la politique de la ville et de l'aménagement du territoire. Il comprend un premier, un second et un troisième prix.

Les thèses primées pourront ensuite être accueillies le cas échéant dans la collection Bibliothèque de droit de l'urbanisme et de l'environnement créée à la LGDJ.

Le montant des prix est fixé à :

- 3000 € pour le premier prix
- 2000 € pour le second
- 1000 € pour le troisième

Conditions pour concourir (2017)

Ce prix est destiné à récompenser les thèses de droit (administratif, constitutionnel, européen), science administrative ou science politique qui contribuent, dans le champ des thématiques scientifiques du GRIDAUH, à l'amélioration des connaissances relatives à l'urbanisme, le domaine et les travaux publics, l'expropriation, le développement durable, l'habitat, la politique de la ville et l'aménagement du territoire.

Pour le prix 2017, seules les thèses soutenues après le 1er mars 2015 pourront concourir.

Avant la date limite du 31 mars 2017, délai de rigueur, les candidats devront adresser au secrétariat du prix, un dossier de candidature comprenant:

- une thèse en 2 exemplaires
- un résumé de la thèse établi en 10 pages maximum
- un curriculum vitae
- le rapport de soutenance de thèse
- un courriel à l'adresse gridauh2@univ-paris1.fr avec l'ensemble de ces pièces en format électronique

La date limite d'envoi des candidatures est fixée au 31 mars 2017, le prix lui-même étant remis en novembre 2017.

Secrétariat du prix
GRIDAUH
12 Place du Panthéon
75231 PARIS cedex 05 – France
gridauh2@univ-paris1.fr
<http://www.gridauh.fr/>

PRIX DE THESE DE LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC CNDP

Ce prix a pour vocation d'encourager les jeunes chercheur.e.s des différentes disciplines qui s'intéressent à la participation citoyenne à proposer des sujets de thèse sur les expérimentations démocratiques, la participation du public et la démocratie participative, d'inciter les professeur.e.s et les laboratoires de recherche à les soutenir dans cette orientation.

Conditions pour concourir (2017)

Tou.te.s les docteur.e.s des disciplines des sciences humaines et sociales, des sciences du vivant et des sciences pour l'ingénieur, ayant soutenu leur thèse depuis septembre 2015 peuvent candidater à l'édition 2017 du Prix de thèse de la CNDP.

Les candidatures seront transmises à la direction du Gis Démocratie et Participation avant le vendredi 29 septembre 2017, uniquement par courriel à gis-dep@mshparisnord.fr

Les pièces à produire et à envoyer en PDF à gis-dep@mshparisnord.fr sont :

- une lettre de candidature présentant et motivant le projet de publication, et un curriculum vitae, avec la mention de l'URL de la page de tel.archives-ouvertes.fr (HAL) où figure la thèse ;
- un résumé de la thèse, en 3 pages ;
- le rapport de la soutenance de thèse ;
- un exemplaire électronique de la thèse soumise.

La liste des candidat.e.s sera mise en ligne sur les sites de la Commission nationale du débat public (www.debatpublic.fr) et du Gis Démocratie et Participation (www.participation-et-democratie.fr). Sous réserve de l'accord des candidat.e.s, les résumés seront mis en ligne dans le répertoire des recherches du site du Gis.

<http://www.participation-et-democratie.fr/fr/content/candidatures-au-prix-de-these-2017-de-la-cndp-et-du-gis>

PRIX DE THESE DE L'ENM

Ce prix annuel gratifie un jeune docteur en droit ou en histoire du droit dont la thèse aborde un thème lié aux pratiques judiciaires internes ou comparées ou à l'organisation et au fonctionnement de la justice.

Les lauréats du Prix de la Recherche bénéficient d'une proposition de publication de leur thèse dans la collection de l'ENM « Bibliothèque de la justice » de l'éditeur Dalloz.

Ils reçoivent par ailleurs une somme de 5 000 euros.

Conditions pour concourir (2016)

Les candidats devront avoir soutenu leur thèse entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015.

Les docteurs en droit ayant soutenu leur thèse entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015 peuvent désormais candidater jusqu'au 8 avril 2016, le cachet de la poste faisant foi.

<http://www.enm.justice.fr/?q=les-prix-de-l-ENM>

PRIX DE THESE DE L'INSTITUT DU GENRE

Pour soutenir la jeune recherche et encourager la diffusion des connaissances dans le domaine du genre et des sexualités, le Groupement d'Intérêt scientifique Institut du Genre a créé en 2013 un prix de thèse.

Le prix s'adresse à tous les docteur-e-s ayant soutenu une thèse en 2015 dans le domaine des Lettres, Arts, Sciences Humaines et Sociales dans un établissement partenaire du GIS. La thèse pourra avoir été rédigée en langue étrangère et soutenue dans une université française partenaire du GIS (ou au moins en co-tutelle).

Le prix a pour objectif prioritaire une aide à la publication soit sous forme d'ouvrage, soit sous forme d'article dans une revue à comité de lecture.

Le prix est doté de 10 000 euros. Il pourra être partagé entre deux lauréat-e-s.

Conditions pour concourir (2016)

Les dossiers étaient à déposer auprès de l'Institut du Genre par voie électronique **entre le 15 avril et le 20 mai 2016** à l'adresse : sg-gis-idgenre@mshparisnord.fr

<http://institut-du-genre.fr/fr/et-la-jeune-recherche/prix-de-these/>

PRIX DE L'IRPI HENRI-DESBOIS EN PROPRIETE INTELLECTUELLE

<http://www.irpi.fr/>

PRIX DE THESE DE L'ORDRE DES AVOCATS CONSEIL D'ÉTAT ET A LA COUR DE CASSATION

L'Ordre des avocats décerne chaque année un prix destiné à récompenser une thèse de doctorat en droit soutenue récemment.

Une attention particulière est accordée aux travaux portant sur les fonctions, les missions et les méthodes de contrôle des juridictions suprêmes.

Le prix est attribué par un jury composé d'un membre du Conseil d'Etat, d'un conseiller à la Cour de cassation, d'un professeur des Universités et de quatre avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, désignés par le Conseil de l'Ordre, dont le Président de l'Ordre ou l'un des membres du Conseil de l'Ordre désigné par lui à cet effet.

Le prix est d'un montant de 3 800 €. Il est destiné à faciliter la publication de la thèse.

Conditions pour concourir

La candidature n'est prise en considération que si la thèse a été proposée par l'université pour un prix de thèse et si elle est accompagnée d'une recommandation du directeur de recherches.

Les candidats doivent remettre leur thèse en deux exemplaires au secrétariat de l'Ordre, avec une copie du rapport de soutenance, **dans un délai fixé chaque année par voie de publication dans deux revues juridiques.**

Ne peuvent concourir que les thèses soutenues entre le 1er juillet de l'année précédente et le 30 juin de l'année en cours.

Le prix ne peut être attribué à une thèse qui, à la date où le jury commence ses délibérations, a été publiée

http://www.ordre-avocats-cassation.fr/these_fr.html

PRIS DE THESE DE L'UIMM [DROIT SOCIAL]

L'UIMM propose un prix du droit social destiné à couronner une thèse de doctorat.

Celle-ci doit porter sur un sujet de droit du travail ou de droit de la sécurité sociale et son apport théorique doit tenir compte des problèmes concrets auxquels sont confrontées les entreprises, en particulier industrielles.

Le prix comporte une dotation financière de 10 000 €.

Un jury composé de personnalités du droit du travail et du droit de la sécurité sociale, françaises ou étrangères, sera chargé de désigner la thèse de droit social lauréate.

Conditions pour concourir (2016-2017)

Pour participer, la thèse doit être soutenue entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2016 et transmise à l'UIMM au plus tard le 3 février 2017. Le prix de droit social de l'UIMM sera remis en présence des candidats le 11 mai 2017.

<https://uimm.fr/prix-uimm-droit-social/>

PRIX DE THESE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Prix de thèse sur les collectivités territoriales a été créé en 1980 afin de récompenser les travaux universitaires de qualité, et de susciter l'intérêt des jeunes chercheurs pour le domaine des collectivités locales, quelle que soit la discipline concernée.

Trois prix sont susceptibles d'être décernés chaque année : un premier et un second prix ainsi qu'un prix spécial du jury.

Actuellement le GRALE attribue le Prix avec le soutien de la Mutuelle Nationale Territoriale.

- le premier Prix, "Prix Georges Dupuis des Collectivités territoriales", est de 5000 euros
- le deuxième Prix : 2500 euros
- le Prix spécial du jury de 2500 euros

Conditions pour concourir

Peuvent participer au prix, les thèses de doctorat et les dossiers de thèses sur travaux, soutenues selon des dates précisées à chaque ouverture du concours.

Plus d'information auprès du GRALE

GRALE
Centre Malher
Université Paris I Panthéon-Sorbonne
9, rue Malher
75181 Paris Cedex 04
(Bureau 301 et 302A)
Métro : Saint-Paul
Téléphone : 33 - (0) 01 44 78 33 44
Fax : 33 - (0) 01 44 78 33 90
grale@univ-paris1.fr

<https://www.univ-paris1.fr/autres-structures-de-recherche/grale/activites-scientifiques/prix-de-these-des-ct/>

PRIX DE THESE DU CENTRE MONTESQUIEU [DROIT DES AFFAIRES AU SENS LARGE]

Le Prix Montesquieu est un prix international de thèse décerné, dorénavant tous les deux ans, par un jury composé par trois membres de l'AFHIP, à la meilleure thèse d'Histoire des Idées Politiques en langue française.

Le lauréat se verra remettre un diplôme ainsi qu'une somme de 1000 €.

Une date limite est fixée pour la remise des thèses de façon récurrente.

Conditions pour concourir (2016)

Pour le prix de thèse, peuvent concourir les chercheurs ayant soutenu leurs travaux entre le 1^{er} janvier 2013 et le 30 juin 2016. Les candidats qui se présentent pour le prix de thèse doivent avoir obtenu un doctorat au sein d'une université ou d'un établissement supérieur public français.

https://www.univ-paris1.fr/fileadmin/EDDS/Docteurs_en_droit/16oct2016_prix_de_these_Regulation_et_droit-1.pdf

PRIX DE THESE DU CENTRE FRANÇAIS DE DROIT COMPARE

Deux prix sont offerts chaque année par le Centre français de droit comparé pour récompenser des études de droit comparé ou de droit étranger. Des mentions, qui ne donnent pas lieu à une récompense pécuniaire, sont également accordées.

Le prix de thèse est destiné à récompenser la meilleure thèse de droit étranger ou de droit comparé soutenue ou imprimée durant l'année universitaire précédente.

Le prix de mémoire récompense le meilleur mémoire soutenu durant l'année universitaire précédente.

Conditions pour concourir

Les candidats doivent adresser pour le 1er novembre de l'année en cours pour les thèses soutenues entre le 1er novembre de l'année précédente et le 30 septembre de l'année en cours, un exemplaire de leur étude accompagné d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et du rapport de soutenance.

http://www.centrefdc.org/prix/reglement_prix.html

PRIX DE THESE DU CNFPT

Le Prix de thèse du CNFPT récompense une thèse reconnue comme une contribution remarquable au progrès de la gestion et de l'administration locale.

Le Prix du CNFPT de 5000 euros.

Plus d'information sur le site du CNFPT > L'organisation du CNFPT > La délégation à la recherche > Prix de thèse du CNFPT

<http://www.cnfpt.fr/nous-connaître/l'organisation-du-cnfpt/delegation-a-recherche/prix-these-du-cnfpt/national?gl=ZTQxM2NkZjk>

PRIX DE THESE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

En 1996, dans le premier numéro de sa revue « Les Cahiers du Conseil constitutionnel », le Conseil constitutionnel avait annoncé son intention de soutenir les travaux universitaires relatifs à la justice constitutionnelle par l'attribution d'une subvention à la publication de thèses.

Depuis 1997, un jury se réunit chaque année sous la présidence du Président du Conseil constitutionnel, dans l'aile Montpensier du Palais-Royal.

Ce jury est composé de membres du Conseil constitutionnel et d'universitaires, ainsi que du secrétaire général du Conseil constitutionnel.

Il attribue un prix de thèse consistant en la publication de l'ouvrage, sous le patronage du Conseil constitutionnel, dans la collection « Bibliothèque constitutionnelle et de science politique » des éditions LGDJ-Lextenso.

L'auteur se voit également ouvrir les colonnes des Cahiers du Conseil constitutionnel pour présenter une version actualisée de son travail.

Au-delà des indispensables mérites académiques de la thèse, c'est le critère de l'utilité dans le cadre du contrôle de constitutionnalité effectif incombant au Conseil constitutionnel qui est retenu par le jury. Outre le fond, les qualités de forme sont également appréciées lors de la sélection.

Conditions pour concourir (2017)

Les candidats devront avoir soutenu leur thèse entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016.

Les candidatures seront déposées impérativement auprès du Service de documentation du Conseil au plus tard le 31 janvier 2017.

<http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/relations-externes/prix-de-these-du-conseil/presentation-du-prix/presentation-du-prix-de-these.202.html>

PRIX DE THESE DU DEFENSEUR DES DROITS

Doté d'une valeur de 10 000 € le Prix de thèse du Défenseur des droits est destiné à encourager et développer les recherches universitaires susceptibles d'intéresser les domaines de compétences de l'institution (droits des usagers des services publics, défense des droits de l'enfant, lutte contre les discriminations, respect de la déontologie de la sécurité), quelle que soit la discipline des sciences humaines et sociales concernée.

<http://www.defenseurdesdroits.fr/fr/actus/actualites/remise-du-prix-de-these-du-defenseur-des-droits>

PRIX DE THESE DU GIS INSTITUT DU GENRE [LETTRE, ARTS, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES]

Pour soutenir la jeune recherche et encourager la diffusion des connaissances dans le domaine du genre et des sexualités, le Groupement d'Intérêt scientifique Institut du Genre lance la campagne 2017 du prix de thèse.

Le prix s'adresse à tous les doctorant-e-s ayant soutenu une thèse en 2016 dans le domaine des Lettres, Arts, Sciences Humaines et Sociales dans un établissement partenaire du GIS.

La thèse pourra avoir été rédigée en langue étrangère et soutenue dans une université française partenaire du GIS (ou au moins en co-tutelle).

Le prix a pour objectif prioritaire une aide à la publication soit sous forme d'ouvrage, soit sous forme d'article dans une revue à comité de lecture.

Le prix est doté de 10 000 euros.

Il pourra être partagé entre deux lauréat-e-s.

Les lauréat-e-s seront invité-e-s à présenter leurs travaux lors de la remise officielle du prix par une personnalité scientifique.

Conditions pour concourir (2017)

Les candidat-e-s déposeront auprès de l'Institut du Genre :

. un dossier complet exclusivement sous format Pdf, composé des pièces suivantes:

- Formulaire de candidature (à compléter)
- Curriculum Vitae (1 page)
- Résumé de la thèse (5000 signes maximum)
- Rapport de soutenance

et signaleront dans leur message de candidature l'URL de la page sur tel.archives-ouvertes.fr (HAL) où figure leur thèse.

Si éventuellement la thèse figure sur une autre plateforme, le lien devra être activé impérativement jusqu'à la fin septembre 2017.

Après examen de leur recevabilité, la liste des candidat-e-s sera affichée sur le site de l'Institut du Genre.

Toutes les candidatures valides seront examinées par le Conseil scientifique de l'IDG qui élira les lauréat-e-s lors de sa réunion de l'automne.

Critères de sélection des projets :

- la qualité de l'apport aux études de genre
- l'originalité du sujet et de la démarche scientifique.
- le caractère interdisciplinaire de la démarche scientifique (sans que ce critère soit exclusif).
- la qualité d'écriture en vue de la publication.
- l'intérêt pour l'ensemble du champ.

Les dossiers sont à déposer auprès de l'Institut du Genre par voie électronique entre le 15 mars et le 28 avril 2017 à l'adresse : sg-gis-idgenre@mshparisnord.fr

<http://www.univ-lyon2.fr/recherche/actualites/prix-de-these-2017-du-gis-institut-du-genre-723250.kjsp?RH=WWW602>

PRIX DE THESE DU GRALE ET DU CNFPT [DROIT PUBLIC]

GRALE = Groupement de recherche sur l'administration locale en Europe

Conditions pour concourir (2017)

Recevabilité des thèses : Travaux compris entre le 1er mai 2016 et le 2 mai 2017

Date limite de réception des travaux : 4 mai 2017

Choix des rapporteurs et sélection des thèses admises à concourir : 10 mai 2017

Réunion du jury et proclamation des résultats (le lendemain) : Fin juin 2017 (les candidats seront informés des résultats par email)

Dossier de candidature :

Dossier de candidature à adresser au GRALE, centre Malher, 9 rue Malher, 75004 Paris

Les candidats devront déposer ou envoyer auprès du secrétariat du Prix (GRALE, Centre Malher, 9 rue Malher, 75004 Paris.)

- au format papier en trois exemplaires :

- la thèse
- un résumé établi en dix pages maximum ;
- un curriculum vitae ;
- le rapport de soutenance de thèse ;

- au format pdf sur CD-ROM ou clé usb , les mêmes documents, à savoir : la thèse, un résumé établi en dix pages maximum, un curriculum vitae, le rapport de soutenance de thèse.

*N.B. Le rapport de soutenance de la thèse peut être fourni après la date limite. Les thèses ne sont pas restituées.

<https://www.univ-paris1.fr/ar/autres-structures-de-recherche/grale/activites-scientifiques/prix-de-these-des-ct/calendrier-du-prix/>

PRIX DE THESE DU SENAT [DROIT PARLEMENTAIRE]

Le Prix de thèse du Sénat concrétise la politique active d'encouragement à la recherche universitaire mise en œuvre par le Sénat dans les domaines du bicamérisme, des collectivités territoriales et de la vie politique et parlementaire.

Le Prix de thèse du Sénat a pour objectif de distinguer chaque année un ou plusieurs travaux de thèse rédigés en français et portant sur le bicamérisme, les collectivités locales, ou la vie politique et parlementaire.

Seules sont admises à concourir les thèses n'ayant pas déjà fait l'objet d'un accord en vue de leur publication. Le jury devra impérativement être immédiatement averti des éventuelles récompenses reçues par les candidats après le dépôt de leur candidature au Prix de thèse du Sénat.

Le jury est présidé par M. le Président du Sénat ou son représentant et composé de sénateurs, de professeurs des universités spécialisés en droit constitutionnel, science politique, droit des collectivités locales, finances publiques ou histoire, et de fonctionnaires du Sénat. Certains de ses membres siègent au sein d'un comité de sélection qui juge de la recevabilité des thèses. Le prix consiste en la publication de la thèse dans la collection "Bibliothèque parlementaire et constitutionnelle" des éditions Dalloz, accompagnée d'une récompense de 3 000 €. Le jury peut également décerner un prix spécial prévoyant la seule publication aux éditions Dalloz.

Conditions pour concourir (2017)

Seules sont admises à concourir les thèses soutenues entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2016 et n'ayant pas déjà fait l'objet d'un accord en vue de leur publication.

Les candidatures doivent être expédiées à l'adresse indiquée sur le site au plus tard le 31 janvier 2017.

http://www.senat.fr/connaître/prix_de_these/index.html

PRIX DE THESE PIERRE-HENRI TEITGEN

Chaque année, la CEDECE (Association d'études européennes) attribue un prix destiné à la meilleure thèse de doctorat en droit en langue française portant sur les questions européennes : le prix Pierre-Henri Teitgen.

Montant du prix :

- 1500 euros, correspondant à une aide à la publication.
- Le montant du prix peut être modifié par le Conseil d'administration de la CEDECE.

Conditions pour concourir (2017)

Les candidatures pour l'année 2017 sont à adresser au secrétariat avant le 1er juin 2017 à l'adresse suivante:

Secrétariat CEDECE

Université Toulouse 1 Capitole

Manufacture – Bureau MC 406

31042 Toulouse Cedex 9

Seules les thèses soutenues entre le 1er juin 2016 et le 30 avril 2017 pourront concourir pour le Prix Pierre-Henri Teitgen 2017.

Les candidats doivent déposer un dossier de candidature (sur papier libre) comportant leurs coordonnées (adresse personnelle, téléphone...), deux exemplaires de leur thèse de doctorat accompagnés du rapport de soutenance au secrétariat de la CEDECE.

Le prix sera remis au Lauréat lors du Colloque annuel de la CEDECE, organisé à Paris Nanterre les 23 et 24 novembre 2017.

<http://cedece.eu/index.php/prix-de-these-pierre-henri-teitgen/reglement>

PRIX DE THESE SUZANNE-BASTIDE POUR LE DROIT INTERNATIONAL

Le Prix de thèse de la Société française pour le droit international, qui a été créé en 1992, a reçu en 1995 le nom de « Prix Suzanne-Bastid », en hommage à Madame BASTID (1906-1995), fondatrice de la Société qu'elle a présidée pendant vingt ans, avant d'en devenir président d'honneur.

Le prix est décerné à la meilleure thèse de droit international soutenue dans une université française ou francophone.

Un jury formé par le Conseil désigne l'ouvrage couronné du prix. Les modalités de candidature et la date limite de dépôt de celle-ci figurent sur la page correspondante du site.

Le prix est officiellement décerné lors du colloque annuel de la Société. Son montant est une aide à la publication d'un montant de 3 000 €.

Conditions pour concourir (2016-2017)

Le calendrier des prix est organisé sur la base de l'année civile. Pour les ouvrages parus ou les thèses soutenues durant l'année 2016, la candidature devra être adressée au secrétaire général avant le 8 janvier 2017, pour une attribution du prix en mai 2017.

Les thèses doivent donc avoir été soutenues, ou les travaux effectués, entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2016.

<http://www.sfdi.org/prix-de-these/>

PRIX DE THESE VARENNE EN DROIT ET SCIENCES SOCIALES

Chaque année, l'Institut Universitaire Varenne organise un concours de thèses dans douze catégories en droit et sciences sociales. Les thèses lauréates sont publiées dans sa collection des thèses, diffusée par la LGDJ - Lextenso édition.

Conditions pour concourir (2017)

Les candidats devaient avoir soutenu leur thèse – entre le 1er janvier 2015 et le 1er avril 2017.

Le dépôt des candidatures est ouvert du 16 novembre 2016 au 9 avril 2017

<http://www.fondationvarenne.com/concours-prix-varenne/universitaire/prix-de-these/presentation>

PRIX DE THESE VENDOME [DROIT PENAL] DE LA MISSION DE RECHERCHE DROIT ET JUSTICE

Ce prix attribué par le ministère de la Justice et la Mission de recherche Droit & Justice, distingue chaque année une thèse de droit pénal, de procédure pénale ou de sciences criminelles portant sur un sujet intéressant particulièrement le ministère de la Justice, en partenariat avec les éditions Lexis Nexis. Une subvention de 3000 € est attribuée au lauréat.

Conditions pour concourir (2017)

Les candidats devront avoir soutenu leur thèse – entre le 1er septembre 2015 et le 31 décembre 2016. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 21 avril 2017.

N.B. : Les candidats ayant postulé au Prix les années précédentes ne sont pas admis à concourir.

<http://www.gip-recherche-justice.fr/2017/01/31/prix-vendome-2017/>

PRIX DE THESE JEAN CARBONNIER DE LA RECHERCHE SUR LE DROIT ET LA JUSTICE

Créé en 2005 à l'initiative de la Mission de recherche Droit et Justice, le Prix Jean Carbonnier de la recherche sur le droit et la justice récompense des travaux portant sur le droit et/ou la justice, quelle que soit la discipline des sciences humaines et sociales concernée. Rédigés en français, publiés ou non, ils doivent constituer pour leur auteur, français ou étranger, l'une de ses premières recherches ou l'un de ses premiers travaux.

Le prix est d'un montant de 5 000 euros.

Conditions pour concourir

Seuls les travaux (au moins du niveau d'une thèse) qui constituent pour leur auteur l'une de leurs premières recherches dans le champ du droit et de la justice sont pris en considération pour l'attribution du prix.

Pour concourir l'année n, les travaux doivent avoir été achevés – ou soutenus, s'il s'agit d'une thèse – entre le 1er septembre de l'année n-2 et le 31 décembre de l'année n-1.

<http://www.gip-recherche-justice.fr/prix-de-la-recherche/prix-de-la-recherche-jean-carbonnier/>

PRIX DE THESE VERON ET ASSOCIES [DROIT DES BREVETS]

Le cabinet d'avocats Véron & Associés institue un prix de thèse, dénommé Prix de thèse Contentieux des brevets d'invention Véron & Associés.

Ce prix a pour objectifs :

- de promouvoir auprès des universités françaises les travaux et recherches dans le domaine de la propriété industrielle et plus particulièrement du contentieux des brevets d'invention ;
- de distinguer les meilleurs travaux traitant du contentieux des brevets d'invention et contribuant à une avancée significative de la recherche sur ce thème.

Le Prix de thèse Contentieux des brevets d'invention Véron & Associés d'un montant de 5 000 €, sera attribué à chaque édition

Conditions pour concourir

Peuvent concourir au Prix de thèse les auteurs des thèses francophones récentes sur le thème du contentieux des brevets. Exceptionnellement, le Prix de thèse pourra être ouvert à d'autres travaux ou ouvrages traitant du contentieux des brevets et contribuant à une avancée significative de la recherche sur ce thème.

http://www.veron.com/iso_album/prix_these_va_reglement_2009.pdf

PRIX DE THESE VOLTAIRE AVOCATS [DROIT SOCIAL]

Le Prix VOLTAIRE est un prix de thèse destiné à récompenser les meilleurs travaux universitaires en matière de droit du travail et de la sécurité sociale.

Le montant du prix est fixé à 5.000 euros.

Conditions pour concourir (2016)

Ce prix a pour objet de récompenser une ou plusieurs thèses de doctorat rédigées en français soutenues dans une université française entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016 dont l'objet d'étude intéresse le droit social.

Les candidatures seront reçues jusqu'à une date déterminée par VOLTAIRE AVOCATS ; la date limite de candidature a été fixée au 31 janvier 2017, le cachet de la poste faisant foi

<http://www.voltaire-avocats.com/fr/presentation-du-prix-de-these>

<http://www.gip-recherche-justice.fr/?s=prix+vend%C3%B4me>

PRIX DU COMITE D'HISTOIRE DE LA SECURITE SOCIALE

Ce prix créé en 1973 au sein du ministère des Affaires sociales le Comité d'histoire de la sécurité sociale, a pour mission de contribuer à une meilleure connaissance de l'histoire de la sécurité sociale et plus largement de la protection sociale de l'Ancien Régime à nos jours. Dans cet esprit, le Comité d'histoire a décidé de récompenser chaque année des thèses et des travaux du niveau master, rédigés en français, achevés depuis moins de trois ans se rapportant à l'histoire de la protection sociale au sens large (chômage et action sociale inclus) y compris dans sa dimension internationale.

En 2017, quatre prix pourront être décernés par le Comité d'histoire d'un montant de

- 2500 € et 2000 € pour des thèses consacrées à des travaux de recherches historiques inédits,
- 1500 € et 1000 € pour encourager à la réalisation des travaux de recherches de niveau master.

Conditions pour concourir (2017)

Ces travaux doivent se rapporter à l'histoire de la protection sociale au sens large (chômage et action sociale inclus), y compris dans sa dimension internationale, être achevés depuis moins de trois ans, être rédigés en français.

Le jury se réserve le droit d'écarter une thèse qui aurait déjà été primée.

Les personnes souhaitant concourir doivent transmettre leur dossier au secrétariat du Comité d'histoire de la sécurité sociale au ministère des Affaires sociales et de la Santé, 14 avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP. au plus tard le 31 mars 2017.

<http://www.securite-sociale.fr/Prix-2016-du-Comite-d-histoire-de-la-Securite-sociale>

PRIX EMILE GARÇON DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE DROIT PENAL

Depuis 2012, l'Association Française de Droit Pénal décerne, tous les ans, le prix Émile Garçon pour récompenser l'auteur d'une thèse en matière pénale, en partenariat avec les éditions Dalloz et LexisNexis.

Décerné par un jury de professeurs des Universités, ce prix consiste dans une dotation d'ouvrages et un accès aux banques de données, émanant des éditions Dalloz et LexisNexis.

Condition pour concourir (prix 2017)

Peuvent concourir à ce prix les docteurs qui ont soutenu leur thèse entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2016.

Les candidats à ce prix sont invités à adresser un exemplaire papier de leur thèse, accompagné du rapport de soutenance et un exemplaire au format PDF, avant le 30 avril 2017 aux adresses suivantes :

– Exemplaire papier

Université Aix-Marseille
Faculté de droit
ISPEC
A l'attention de Mme le professeur Muriel GIACOPELLI,
Secrétaire générale de l'AFDP
2 Avenue Henri Poncet
13090 Aix en Provence

– Exemplaire PDF

pauline.BONHOMME@univ-amu.fr

<http://www.francepenal.org/prix-emile-garcon>

PRIX JACQUES LASSIER [DROIT DE LA CONCURRENCE]

Afin d'honorer la mémoire d'un de ses anciens présidents, Jacques LASSIER, Avocat à la Cour de Paris, la Ligue Internationale du Droit de la Concurrence (ci-après la «LIDC»), organise un concours destiné à encourager la création d'œuvre consacrées au droit de la concurrence

La LIDC décerne tous les deux (2) ans un prix d'un montant de EURO 1830, dénommé «Prix Jacques Lassier », à un ouvrage en droit de la concurrence (droit antitrust et de la concurrence déloyale incluant le droit de la propriété intellectuelle, incluant les questions liées à la propriété intellectuelle) provenant de résidents d'un Etat représenté par un groupe national au sein de la LIDC ou de membres individuels de la LIDC.

Le concours est ouvert du 1er février au 31 avril de chaque année paire.

A cette dernière date, tous les ouvrages participant au concours auront dû être reçus au secrétariat de la LIDC :
1, rue de Bourg, CP 5379, 1002 Lausanne, Suisse

Conditions pour concourir

Sont admis à concourir les ouvrages parus et les thèses défendues au cours de la période définie à l'article 1 al. (suivre le lien ci-dessous). Le prix peut couronner un ouvrage inédit ou d'ores et déjà publié depuis moins de deux ans à la date de clôture du concours (i.e. le 31 avril de l'année actuelle) ; son auteur doit être une personne physique n'ayant pas plus de 35 ans à la date de clôture du concours.

Par «**thèses**», on entend des travaux répondant à des exigences scientifiques (appareil bibliographique, notes de bas de page, etc.) et ayant une ampleur significative (env. 150 pages au minimum).

<http://www.ligue.org/uploads/documents/Reglementfrançais15.03.2013.pdf>

PRIX JACQUES MOURGEON POUR LES DROITS DE L'HOMME

Ce prix, initialement dénommé « prix des droits de l'homme », a été créé en 1998, à l'occasion du 50ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, grâce à une généreuse initiative du professeur Jacques Mourgeon. En hommage à celui-ci, l'assemblée générale de la SFDI, réunie à Rennes le 3 juin 2005, a décidé de le rebaptiser « prix Jacques-Mourgeon ».

Le prix est attribué chaque année et remis à l'occasion du colloque de la Société. Il est destiné à couronner un travail de nature scientifique, à caractère juridique, consacré à la connaissance ou au progrès des droits de l'homme au niveau international. Ce travail de langue française peut être une thèse ou tout autre ouvrage, mais également un ensemble de travaux individuels ou une oeuvre collective, sous forme écrite, visuelle ou audiovisuelle.

Un jury formé par le Conseil en son sein désigne l'ouvrage couronné du prix. Les modalités de candidature et notamment la date limite de dépôt de celle-ci figurent sur la page correspondante du site.

Le prix est d'un montant de 3 000 €.

Conditions pour concourir (2016-2017)

Le calendrier des prix est organisé sur la base de l'année civile. Pour les ouvrages parus ou les thèses soutenues durant l'année 2016, la candidature devra être adressée au secrétaire général avant le 8 janvier 2017, pour une attribution du prix en mai 2017.

Les thèses doivent donc avoir été soutenues, ou les travaux effectués, entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2016.

<http://www.sfdi.org/prix-de-these/>

PRIX LE MONDE DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

Depuis dix-neuf ans, Le Monde soutient la recherche. Lancé en 1997, le Prix Le Monde de la recherche universitaire valorise des travaux de thèse de chercheurs francophones, susceptibles d'influencer notre environnement scientifique, économique et social.

Le concours est présidé par Edgar Morin, sociologue et philosophe, pour les sciences humaines et sociales, et par Cédric Villani, mathématicien, pour les sciences dites « dures ».

En sciences humaines et sociales, trois docteurs sont primés et leurs travaux publiés aux Presses universitaires de France (PUF). Dans la catégorie des sciences « dures », cinq docteurs sont primés et leurs travaux seront publiés dans un ouvrage collectif aux éditions Le Pommier et dans le magazine *Pour la Science*.

Conditions pour concourir (2016)

Le Prix Le Monde de la recherche est ouvert aux docteurs en sciences humaines et sociales (toutes disciplines) ayant soutenu leur thèse entre le 31 octobre 2014 et le 31 décembre 2015.

Les inscriptions seront enregistrées jusqu'au mardi 31 mai 2016 inclus.

<http://www.lemonde.fr/kiosque/recherche/>

PRIX VIALA [DEFENSE DES LIBERTES FONDAMENTALES]

Le Prix dénommé « Albert VIALA » est destiné à récompenser une oeuvre écrite ayant pour objet la défense des libertés fondamentales, qu'elle soit de nature littéraire ou juridique.

Le Prix d'un montant de 8.000 € est attribué chaque année sur proposition du jury par le chancelier de l'Institut de France. Il ne peut être ni divisé, ni reporté. Si de manière exceptionnelle aucun lauréat n'était proclamé, le montant du Prix serait porté au capital de la Fondation.

Le jury est composé de trois membres nommés par le chancelier de l'Institut de France : l'un parmi les membres de l'Académie française, l'un parmi les membres de l'Académie des sciences morales et politiques et l'un parmi les membres de l'Académie de législation. Le mandat des membres du

jury est de 3 années, renouvelable. La fondatrice ou son représentant peuvent assister aux délibérations du jury avec voix consultative.

Conditions pour concourir (2017)

Le Prix Albert Viala récompense une oeuvre publiée ou inédite, écrite en langue française, ayant pour objet la défense des libertés fondamentales.

Peuvent concourir, sans restriction de nationalité, les candidats titulaires d'un doctorat (PhD ou équivalent), toutes facultés confondues, et ayant publié une oeuvre au cours des trois années précédant la date limite de dépôt des candidatures. La limite d'âge est fixée à 40 ans, au jour de la remise de candidature. Les oeuvres proposées pour concourir peuvent être de toute nature : thèse de doctorat, article scientifique, article de presse, reportage, témoignage, livre, essai fiction, etc.

Les dossiers de candidature complets seront à remettre sous forme postale, avant le mardi 12 décembre 2017, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse :

Fondation Albert Viala – Institut de France 23 quai de Conti 75006 PARIS

Un accusé de réception sera remis aux candidats, attestant de leur bonne inscription ou indiquant les modalités à compléter pour finaliser son instruction. Le dossier de candidature comprendra impérativement : Une photo d'identité Une photocopie recto et verso de la carte d'identité Un curriculum vitae complet

Une oeuvre publiée dans les trois années précédant la date limite de remise des candidatures, si différente de l'oeuvre proposée pour concourir. Le document concourant en 3 exemplaires papier ou en un exemplaire papier et un exemplaire électronique imprimable, à l'adresse tiphaine.jolivet@institut-de-france.fr, en spécifiant bien la mention Prix Albert Viala – Institut de France ainsi que le nom du candidat.

Attribution du Prix

Le prix sera attribué après délibération du jury présidé par Monsieur le Professeur Pierre Delvolvé, membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Le nom du lauréat sera communiqué le lundi 9 avril 2018 et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la fondation. Obligations du lauréat

Si le Prix Albert Viala devait constituer une aide à la publication pour l'oeuvre récompensée, le lauréat s'engage à ce que le nom de la Fondation Albert Viala et la mention « lauréat du Prix Albert Viala – Institut de France 2018 » figurent sur l'édition.

Contact tiphaine.jolivet@institut-de-france.fr 01 44 41 87 47

Pour toute autre information : www.institut-de-france.fr

PRIX VOGEL [DROIT ECONOMIQUE]

Le Prix Vogel distingue les auteurs et les chercheurs en droit économique (concurrence, distribution, consommation, régulation, marché intérieur, analyse économique du droit) dont les travaux mettent les règles juridiques en perspective pour rendre possible les innovations dans la pratique.

Doté de 10 000 euros pour le lauréat et de 1 000 euros pour chacun des nominés et/ou des coups de coeur, le Prix Vogel décerné en septembre [2016] lors d'une manifestation parrainée par le journal L'Expansion, Lextenso, la Semaine juridique (Groupe LexisNexis) et LawLex.

www.prix-vogel.com

PRIX SCIENTIFIQUES DE L'IHEDN

Les prix scientifiques de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) ont pour but de mettre en valeur la recherche consacrée notamment aux questions de défense, de sécurité, de relations internationales, de politique étrangère, d'armement et économie de défense.

Ils permettent également de favoriser les liens entre l'IHEDN et le monde universitaire.

Créés en 1998, ils récompensent chaque année des chercheurs en master II recherche et en doctorat, dont les travaux, soutenus dans l'année, font progresser les connaissances dans le domaine des sciences humaines et sociales.

Les candidatures sont étudiées par un jury composé d'universitaires et de personnalités qualifiées désignés par le directeur de l'IHEDN. La sélection des lauréats s'effectue d'après les critères indiqués dans le règlement du concours.

Conditions pour concourir (2016-2017)

Thèses de doctorat : 19 décembre 2016

Les modalités de candidature sont indiquées dans le règlement du concours téléchargeables sur le site

<http://www.ihedn.fr/?q=prix-scientifiques>